

Macron, le Liquidateur !



Communiqué de presse de l'A.FR.AV

Par Régis Ravat



Association Francophonie Avenir :
<https://www.francophonie-avenir.com>

Madame, Monsieur,

Emmanuel Macron serait-il un agent liquidateur de la France, de la langue française et de la Francophonie travaillant non pas pour notre pays, mais pour l'oligarchie euro-mondialiste ?

Quoi qu'il en soit, à l'Afrav (Association FRancophonie AVenir), nous savons qu'il ne travaille pas pour la langue française et la Francophonie mondiale. En cela, son « Choose France » pour accueillir les investisseurs étrangers en France à Versailles, en témoigne.



Macron, son « Choose France » et son « International Business Summit » à Versailles (France) !

« Choose France » est une marque déposée par l'État français auprès de l'INPI, l'Institut national de la propriété industrielle, une marque que l'Afrav a attaquée en justice au titre de l'article 14 de la loi Toubon et que l'État a défendue, et continue de défendre bec et ongles devant les juges.

Mais que l'on ne s'y trompe pas, derrière la marque « Choose France » comme derrière d'autres marques à connotation anglaise de l'État français : « La French Tech », « Next 40 », « Health Data Hub », « French Impact », etc., se cache une politique de destruction de notre langue.

Macron a dit qu'il n'y avait pas de culture française, va-t-il nous dire bientôt qu'il n'y a pas de langue française, pas de francophonie ?

L'écroulement de l'enseignement du français dans notre système scolaire, la mise en place parallèlement à ce désastre de l'apprentissage obligatoire de l'anglais dès l'école primaire, une politique de bilinguisation français-anglais de notre paysage linguistique pour rendre le français inutile à tout étranger non francophone visitant notre pays et pour persuader les Français, eux-mêmes, que leur langue est un handicap puisqu'elle ne peut plus se suffire par elle-même, une attaque de l'unité et de la cohésion de la France en instillant l'idée d'autonomie (prélude à l'indépendance, donc éclatement de la France en perspective) de certains départements français (Martinique, Corse) avec pour corollaire la co-officialité de langues ethno-communautaro-

régionales aux côtés de la langue de la République (le français, article 2 de la Constitution), une préférence à défendre les intérêts de l'Union européenne pro-atlantiste et pro-OTAN à ceux de la France et des Français, un alignement servile sur tout ce qui se dit et se fait à Washington, une politique d'arrogance et de donneur de leçons à l'international, et notamment en Afrique francophone, voilà les ingrédients distillés et entretenus par la Macronie pour transformer la France rayonnante en astre mort.



« Macron dégage », l'échec total de la politique de Macron en Afrique !

La question que l'on pourrait se poser, tout de même, serait de savoir si cette politique est une politique délibérée pour tuer la Francophonie africaine, pour la liquider comme il a liquidé Alstom et bien d'autres fleurons de l'industrie française aux profits de l'oligarchie américano-euro-mondialiste.

[...]

Voir l'article dans sa totalité sur Agora Vox :

<https://www.agoravox.fr/tribune-libre/article/macron-agent-liquidateur-de-la-250094>

Merci de bien vouloir vous faire l'écho de Macron, le liquidateur de la langue française, de la Francophonie, de la France.

Bien cordialement.

Régis Ravat, Président de l'Association Francophonie-Avenir (A.FR.AV)

- * Complément d'information sur Macron, le Liquidateur :
extrait du livre « LE PROCÈS DE JUPITER », de l'écrivain Charles-Henri d'Elloy.
- * Agir auprès de son député et de son sénateur en leur demandant
expressément d'exiger du président Macron de s'expliquer sur sa politique
anti-française et anti-francophone, le menaçant même de le destituer en
brandissant l'article 68 de la Constitution.

Rappel : Article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques de l'ONU, ratifié par la France le 29 janvier 1981 (décret n° 81-76).

1. Nul ne peut être inquiété pour ses opinions.
2. Toute personne a droit à la liberté d'expression ;

Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen de son choix.

L'inglese non è un grande mezzo di comunicazione universale ma un pericolosissimo mezzo di colonizzazione e di evangelizzazione mondiale.
[L'anglais n'est pas un grand moyen de communication universel, mais un moyen très dangereux de colonisation et d'évangélisation mondiales.]
Non à l'anglais partout ! ¿ Porque ingles unicamente ? English language, stay home. Perché solo l'inglese ? لا للغة الإنجليزية في كل مكان ! Und die deutsche Sprache ?
Porque não, o portugues ? Spreek nederlands ? Her yerde İngilizce yok !
Нет на английском везде ! ! Rifuzu la anglan !